



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
J0N 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE(S) (sans frais)

Date de la demande :		Demande reçue le :	
<input type="checkbox"/> Propriétaire		<input type="checkbox"/> Demandeur (procuration obligatoire)	
Nom :	_____	Ville :	_____
Adresse :	_____	Code Postal :	_____
Téléphone :	_____	Courriel :	_____
Emplacement des travaux : _____			
Date prévue des travaux :	_____	Date prévue de la fin des travaux :	_____
		Coût approximatif des travaux :	_____
Exécutant des travaux			
<input type="checkbox"/> Cocher si propriétaire			
Nom :	_____	Téléphone :	_____
Adresse :	_____	Code postal :	_____
Ville :	_____	No RBQ :	_____
		No NEQ :	_____
<input type="checkbox"/> AVEZ-VOUS IDENTIFIÉ VOTRE ARBRE À L'AIDE D'UN RUBAN OU CORDE AFIN DE PERMETTRE À L'INSPECTEUR DE L'IDENTIFIER?			

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais et exacts.

Signature : _____

Date : _____



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
J0N 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE(S) (sans frais)

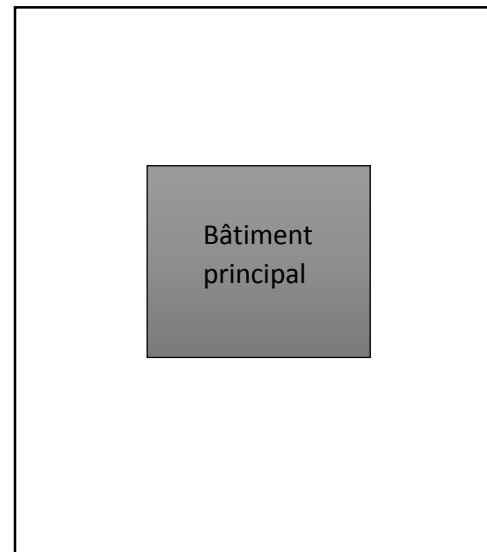
Le présent document n'a aucune portée réglementaire et ne saurait faire l'objet d'une interprétation visant à se soustraire aux règlements dont il fait mention, ou ayant pour effet d'affecter de quelque façon leur portée. Seuls les règlements ont force de loi. De plus, les règlements peuvent avoir été modifiés depuis la préparation du présent document. Dans un tel cas, la version officielle a toujours préséance.

Veillez décrire la raison pour laquelle vous désirez abattre le ou les arbres :

- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable; ou
- l'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes;
- l'arbre cause des dommages à la propriété publique ou privée;
- l'arbre empêche la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- l'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics;
- l'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la municipalité.

CROQUIS EXPLICATIF

Veillez identifier le ou les arbres à abattre sur votre propriété pour permettre à l'inspecteur de bien l'identifier.



Commentaires :
